

Jeudi 13 août 2026

Communiqué de presse – Cellule sécheresse

État de la situation de sécheresse en Wallonie

La Cellule sécheresse, regroupant les différents interlocuteurs du secteur de l'eau en Wallonie, s'est réunie ce 13 août sous la conduite du Centre de Coordination des Risques et de la Transmission d'Expertise (CORTEX) pour faire le point sur l'état des ressources en eau en Wallonie, maintenir un suivi périodique des impacts de la sécheresse dans le champ des compétences régionales (production d'eau potable, gestion de l'eau, navigation, agriculture, tourisme, forêts, etc.), et déterminer les mesures nécessaires pour y faire face.

1. Précipitations et indice de sécheresse

Depuis la réunion précédente (le 6 août), la Wallonie a enregistré de faibles précipitations le 9 août surtout sur l'ouest mais de très faibles quantités (1,3 mm récoltés). Jeudi et vendredi seront secs et chauds. Les prévisions montrent une baisse des températures dès ce weekend et une tendance plus humide. Les précipitations seraient toutefois limitées, de 5 à 10 litres durant le weekend. Lundi et mardi, le temps devrait être variable avec quelques averses et des maxima proches des normales saisonnières, autour des 23 degrés. Les prévisions pour le milieu de semaine prochaine sont encore incertaines.

[L'indice sécheresse de l'IRM](#) montre un scénario qui resterait extrêmement sec dans les 10 prochains jours. Namur, Luxembourg et l'est de la province de Liège sont extrêmement secs et cela va s'étendre aux autres provinces wallonnes dans les 10 jours à venir.

2. Cours d'eau et barrages-réservoirs

En ce qui concerne les **cours d'eau navigables**, de manière générale, la Haute Meuse rejoint la courbe de 2022, année particulièrement sèche. L'Escaut et la Dendre sont sous les valeurs minimales. La Haute Sambre est dans les valeurs minimales. L'Ourthe est à des valeurs inférieures au minimum pour la saison. Les valeurs de débit des principaux cours d'eau sont supérieures aux minimums absolus rencontrés généralement fin août, voire en septembre ou en octobre. La situation actuelle des cours d'eau reste très préoccupante, les débits restent dans des valeurs très basses pour la saison, et certains d'entre eux sous les valeurs minimales.

Pour ce qui est des **cours d'eau non navigables**, la diminution des niveaux se poursuit. La situation devient préoccupante. Près de la moitié des stations présentées habituellement montrent actuellement des valeurs de débit médian journalier inférieures au Percentile P95 (temps de retour de 20 ans). Une situation de crise est associée à ces stations.

Concernant les **barrages-réservoirs**, pour la Gileppe, la situation reste assez confortable. Pour la Vesdre, la situation est sous contrôle bien que le niveau soit relativement bas. Pour les barrages de l'ouest (Eau d'Heure et Ry de Rome), on continue d'observer un léger déficit mais la situation n'est pas critique.

Service public de Wallonie

Centre de Coordination des Risques et de Transmission d'Expertise

Courriel : secheresse.crise@spw.wallonie.be

Au barrage de Nisramont, s'il y avait eu une légère stabilisation du lac suite aux pluies orageuses du début août, malheureusement la descente a repris et se rapproche de la cote de 2022 qui fut une année particulièrement sèche. La navigation et l'utilisation du lac (sauf pêche) sont toujours interdites depuis le 30 juillet. La situation est suivie de près par les gestionnaires et la SWDE.

3. Eaux souterraines

Dans l'ensemble, nos nappes aquifères poursuivent leur phase de vidange estivale et présentent actuellement une situation contrastée, y compris au sein même des masses d'eau. Elles présentent globalement des niveaux inférieurs aux normales de saison. Si certaines restent dans la continuité des années sèches observées entre 2019 et 2023, de plus en plus atteignent des niveaux plus faibles encore, en particulier dans les Calcaires et grès du Condroz et la Calestienne-Famenne.

4. Risques d'incendies

Les journées d'aujourd'hui jusqu'à samedi compris sont à risque élevé tant en **milieux ouverts** qu'en **milieux forestiers**. Une cellule d'expertise dédiée s'est tenue le 10 août et le communiqué de presse est disponible [sur cette page](#). Il convient donc de continuer à respecter les mesures de prudence et les interdictions prises par des arrêtés de police des différentes provinces wallonnes (les liens vers ces arrêtés sont repris dans [l'actualité du site Wallonie.be](#)).

5. Kayaks

Les tronçons sont fermés à la circulation des kayaks et autres embarcations de loisirs. La carte est consultable sur <http://kayak.environnement.wallonie.be>.

6. Pêche

L'interdiction temporaire de la pêche prise depuis le 18 juillet est toujours d'application pour l'ensemble des cours d'eau relevant des zones d'eaux vives et des zones d'eaux mixtes afin de limiter le stress subi par les populations piscicoles. Cette interdiction concerne essentiellement les voies d'eaux non navigables. La pêche reste autorisée dans les grands fleuves, canaux et lacs autorisés. Par exemple, la Meuse, la Sambre, les Lacs de l'Eau d'Heure.

7. Navigation

Les premières restrictions à la navigation entrées en vigueur depuis le 1^{er} juillet sont toujours d'application et imposent un regroupement des bateaux aux écluses avec un délai d'attente de maximum 1 heure sur toutes les voies d'eau pour les navires marchands. Le temps d'attente a été adapté pour les bateaux de plaisance. La fermeture jusqu'au 23 août pour l'écluse de Lanaye durant la nuit est maintenue ce qui permettra de reconstituer les volumes dans le bief sans trop impacter la navigation. Sur la Lys à Comines, il n'y a plus de restriction de tirant d'eau des bateaux. La navigation est interrompue sur le Canal du Centre Historique.

8. Baignade

Pour les **zones de baignade autorisées**, l'interdiction de baignade prise le 29 juillet dernier au lac de Bambois reste d'application jusqu'à nouvel ordre. Le Lac de Chérapont situé à Gouvy et le plan d'eau de la Marlette situé à Seneffe sont toujours interdits à la baignade pour cause de cyanobactéries. Des résultats sont attendus dans les prochaines 24h pour déterminer si ces zones peuvent être autorisées à la baignade. Les zones de baignade officielles sont reprises sur le site [Baignade - L'Environnement en Wallonie](#).

En-dehors de ces zones de baignade, sur les cours d'eau non navigables, il est recommandé la plus grande vigilance en présence d'une eau colorée ou la présence d'écume ou de mousse et de respecter les interdictions de baignade. En effet, il pourrait s'agir de cyanobactéries (aussi appelées « algues bleues ») et dont certaines espèces peuvent développer des toxines dangereuses pour l'homme et les animaux. Il est recommandé de : ne pas se baigner dans une eau suspecte ; éviter tout contact avec l'eau y compris pour les animaux domestiques ; ne pas boire l'eau, même bouillie ; contacter les services d'urgence en cas de suspicion d'intoxication.

9. Production et distribution d'eau

Les installations de production et de distribution d'eau potable restent fortement sollicitées partout en Wallonie. Les distributeurs d'eau mettent tout en œuvre pour assurer la continuité de l'alimentation en eau en toutes circonstances mais ils soulignent que la situation commence à devenir inconfortable si l'absence de précipitations se maintient dans les semaines à venir. **C'est pourquoi, afin de limiter au maximum tout risque, ils invitent les communes, les entreprises et les citoyens à ne pas consommer l'eau de manière responsable.**

Pour Vivaqua, la situation devient particulièrement inconfortable. Pour Vivaqua, les fournitures aux opérateurs wallons et flamands clients de Vivaqua, ainsi que la consommation en région bruxelloise sont en nette augmentation. En outre, depuis plus d'une semaine, le débit de la Meuse à Tailfer est en diminution et se rapproche du seuil des 19m³/s, ce qui constituerait une limitation significative de la production de l'usine de Tailfer. Dans ce contexte une demande a été envoyée aux opérateurs flamands et wallons clients de Vivaqua afin de trouver des alternatives pour réduire leurs prélèvements sur le réseau de Vivaqua. Cette solidarité entre opérateurs des 3 régions du pays est essentielle pour maintenir l'approvisionnement de tous. De son côté, Vivaqua a déjà mis en œuvre une mesure supplémentaire qui consiste en l'exploitation de deux captages de réserve.

A ce jour, **15 communes** ont pris des **arrêtés de restriction d'usage de l'eau** (Bouillon, Léglise, Manhay, Rochefort, Saint-Hubert, Trois Ponts, Vresse-sur-Semois, Tenneville, Rouvroy, Chimay, Theux, Stoumont, Chiny, Libin et Libramont).

Les communes de la zone desservie par le barrage de Nisramont (à savoir Bastogne, Fauvillers, Martelange, Wellin, Rendeux, Houffalize, La Roche, Sainte-Ode, Vaux-sur-Sûre, Marche-en-Famenne, Tellin, Attert, Habay, Libramont, Nassogne) restent placées sous surveillance par la SWDE. Les messages à l'attention de la population pour **recommander un usage raisonnable de l'eau sont intensifiés** dans les communications des autorités locales et des distributeurs.

Outre les communes desservies par le barrage de Nisramont, d'autres localités wallonnes font l'objet de surveillance et de rappels des usages raisonnables de l'eau : Tournai, Pecq, Celles, Rumes, Antoing, Estaimpuis, Nassogne, Libramont et Burg-Reuland. La surveillance est aussi de mise pour les communes de l'AIEM (Eaux de la Molignée - soit Mettet, Anhée, Onhay, Fosses-la-Ville, ainsi que celles de l'AIEC (Eaux du Condroz - soit Ciney, Hamois, Havelange, Hotton et Somme-Leuze).

10. Centrales hydro-électriques et prélèvements (pompage saisonnier)

La mesure d'interdiction de l'exploitation des **centrales hydro-électriques** (à l'exception de celles exploitées sur les grands barrages) qui avait été prise le 18 juillet est toujours d'application.

Tout **prélèvement saisonnier** à partir de la voie publique est interdit. Et tout prélèvement saisonnier dans un cours d'eau, sous condition de respecter le droit de riveraineté, doit faire l'objet d'une déclaration préalable auprès du gestionnaire du cours d'eau.

11. Conclusions

Le CORTEX poursuivra un monitoring de la situation et convoquera à nouveau la cellule sécheresse afin de réaliser un nouveau point sur la situation le 20 août à 10h. Le CORTEX reste à votre entière disposition pour toute information complémentaire.

Pour la Cellule d'expertise sécheresse
Le Directeur du CORTEX
Simon RIGUELLE

Liens utiles :

- [Page consacrée au risque de sécheresse](#) : conseils et bons réflexes, explications sur les mesures/interdictions, outils/applis, FAQ, contacts utiles en cas d'urgence ainsi que les démarches en lien avec la sécheresse.
- Retrouvez l'intégralité des communiqués de presse relatifs aux réunions de la cellule d'expertise sécheresse [sur le site du CORTEX](#).